



référence

**AF12**

## Concevoir sa procédure dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

**Durée présentiel/distanciel : 180mn**

**Formation disponible en : présentiel – distanciel**

**Catégorie : Prévention et conformité**

**Éligible DDA : Oui**

### Public :

 Dirigeant

 Juriste

 Responsable production

 Responsable sinistres

**Prérequis :** Connaître les produits, les canaux de distribution et la clientèle de l'entreprise



### Formation suivie en

 **Durée**  
**180 min**

 **Dates ou période**  
**À définir**

 **Horaires**  
**À définir**

 **Nombre de participants**  
**Min 1 – Max 8**

#### Modalités et délais d'accès :

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

#### Lieu :

Dans les locaux d'Astrée Faculté ou dans les locaux du client, à définir

#### Formateur :

À définir parmi l'un de nos consultants / formateurs

**Tarif : 990 € HT**



### Formation suivie en

 **Durée**  
**180 min**

 **Dates ou période**  
**À définir**

 **Horaires**  
**À définir**

 **Nombre de participants**  
**Min 1 – Max 8**

#### Modalités et délais d'accès :

Formation collective à distance sous la forme de :

- webinar participatif / Visio formation au moyen de l'outil TEAMS.
- Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

#### Lieu :

Formation à distance – webinar / vidéoconférence

**Tarif : 990 € HT**



Pas de e-learning pour cette formation

# 1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation doit permettre d'élaborer et de finaliser vos processus et livrables dans le domaine de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) et le gel des avoirs (GDA).

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Distinguer les exigences réglementaires en matière de LCB-FT et de GDA
- Organiser et mettre en place les dispositifs nécessaires au respect des exigences LCB-FT et GDA

# 2. Contenu

## 1. La LCB-FT

- Les exigences réglementaires applicables dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent (réglementation, autorités, assujettis, principales obligations)
- Le dispositif à mettre en place
- L'organisation/ personnel concerné
- La classification des risques
- Les procédures et modes opératoires associés aux régimes de vigilance
- Les autres obligations telles que : vigilance constante, déclaration de soupçon, contrôle interne, conservation des documents, formation des collaborateurs...
- Les exigences spécifiques sur les PPE et les apporteurs



### 2. Le gel des avoirs

- Les exigences réglementaires applicables dans le domaine du gel des avoirs (définition, réglementation, autorités, assujettis, obligations)
- Le dispositif à mettre en place
- Filtrer les clients des opérations
- Analyser les concordances
- Qualifier les risques
- Effectuer une déclaration d'homonymie ou informer le Trésor et bloquer l'opération

### 3. Illustrations et cas pratiques

- Exemples de contrôles appliqués à plusieurs opérations de souscription et de gestion de sinistre : fiche de contrôle LAB avec les fonctions de scoring et criblage de personnes politiquement exposées à partir de nos modules KYC et LAB.
- Illustrations de différents cas d'opération de souscription et de gestion de sinistre concernant le gel des avoirs (listes, recherches des personnes, algorithme de matching, fiches d'anomalies, piste d'audit...) sur la base de nos outils logiciels BeCLM

## 3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

## 4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestations de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation



## 5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

### 1. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexions et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

### 2. Éléments matériels

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par courriel à la fin de la formation

### 3. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.